

## Procès-verbal du Conseil d'École du 18 octobre 2022

Préambule : conseil d'école RET (Réseau d'écoles de Territoire) Omps et Saint-Mamet-La Salvetat.

Participants :

Omps : Monsieur Loison, Maire de la commune ; Monsieur Guillon, conseiller municipal. Mme Philippe Hubert, directrice de l'école ; Madame Marquet, professeur des écoles ; Messieurs Lacalmontie Fabien représentants de parents d'élèves.

Saint-Mamet : Madame Pluyaud, Inspectrice de l'Education Nationale, Monsieur Février, Maire de la commune ; Madame Yzoulet, maire adjointe ; Madame Malgouzou, Directrice de l'école. Mesdames Cellou, Feyt, Montil, Noygues, Paramelle, Phialip, Pigot Saint-André, Monsieur Mouradoff, professeurs des écoles. Madame Anselme, directrice ALSH et TAP (association Familles Rurales). Mesdames Alberghi Marie, Basset Amandine, Calmejane Anne-Laure, Calmejane Aurélie, Falies Laetitia, Gauzins Cécile, Gauzins Christelle, Lac Sophie, Ricard Virginie, Monsieur Taquet Frédéric, représentants des parents d'élèves.

Excusés : Madame Yborra, Déléguée Départementale de l'Education Nationale, Monsieur Delmas, Délégué Départemental de l'Education Nationale suppléant., Madame Lavergne, professeure des écoles à Saint-Mamet-La Salvetat. Madame Delmas (St Mamet), Monsieur Dancy (Omps) représentants des parents d'élèves.

Madame Philippe Hubert invite les participants à se présenter lors d'un tour de table.

Monsieur Taquet Frédéric et Mesdames Marquet, Montil et Paramelle seront les secrétaires de cette séance.

### **Première partie : conseil d'école commun pour les écoles d'Omps et de Saint-Mamet-La Salvetat**

#### **I. Conseils d'écoles du RET (Réseau d'Ecoles du Territoire) :**

Le premier conseil d'école doit voter favorablement ou défavorablement, la réunion des deux conseils d'école.

Il a été voté que dorénavant les conseils d'école se dérouleront de façon commune entre les écoles d'Omps et de Saint-Mamet-La Salvetat. Rappel : au cours de la première partie collective sont présentées les généralités et les projets communs aux deux écoles, durant la seconde chaque école aborde les problématiques qui lui sont propres.

#### **II. Installation du Conseil d'Ecole – Attributions**

Pour les personnes nouvellement élues, Madame Malgouzou rappelle les attributions du Conseil d'École ainsi que sa composition.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école ;
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal,
- les professeurs des écoles,

- un des enseignants intervenant sur l'école et composant le réseau d'aides spécialisées,
- les représentants des parents d'élèves,
- le délégué départemental de l'Education Nationale.

L'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Il est rappelé que le Conseil d'École peut être amené à donner son avis sur l'ensemble des questions qui concernent la vie de l'école, notamment :

- il vote le règlement intérieur de l'école,
- il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
  - les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement, l'utilisation des moyens alloués à l'école,
  - les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés,
  - les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire,
  - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement,
  - le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- il statue, sur proposition des équipes pédagogiques, sur ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école,
- il adopte le projet d'école,
- il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles,
- il est consulté par Monsieur le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Pour l'école d'Omps : sont élus comme représentants des parents d'élèves :

- Messieurs Dancy Nicolas et Lacalmontie Fabien : titulaires.
- Mesdames Andrieu Laura et Leperlier Caroline : suppléantes.

Pour l'école de Saint-Mamet : sont élus comme représentants des parents d'élèves :

- Mesdames Alberghi Marie, Basset Amandine, Calmejane Anne-Laure, Calmejane Aurélie, Delmas Elodie, Falies Laetitia, Gauzins Cécile, Gauzins Christelle, Lac Sophie, Ricard Virginie et monsieur Taquet Frédéric.

### **III. Bilan de rentrée**

#### **1) Effectifs**

Pour l'école d'Omps :

TPS : 1 (janvier), MS : 3, GS : 1, CP : 5, soit un total de 9 élèves (10 en janvier) pour la classe de madame Philippe Hubert,  
 CE1 : 4 et CE2 : 4, CM1 : 5 soit un total de 13 élèves pour la classe de madame Marquet.  
 Total : 13 + 9 = 22 élèves pour l'école d'Omps (23 en janvier)

Pour l'école de Saint-Mamet :

L'effectif total de l'école de Saint-Mamet-La Salvétat est de 127 élèves réparti comme suit :

T.P.S. / P.S.	Madame Montil	13 élèves
M.S.	Madame Malgouzou / Madame Lavergne	12 élèves
G.S.	Madame Paramelle/ Madame Phialip	11 élèves

C.P.	Madame Noygues	15 élèves
C.E.1	Madame Cellou/ Mme Phialip	18 élèves
C.E.2	Madame Pigot Saint-André	19 élèves
C.M.1	Madame Feyt	15 élèves
C.M.2	Monsieur Mouradoff	24 élèves
Maîtresse E	Madame Leymarie	

## **2) Scolarisation des enfants âgés de 3 ans :**

L'instruction obligatoire à 3 ans a pour conséquence directe l'assiduité scolaire, c'est-à-dire la présence des enfants à l'école tous les jours sur toute l'année. Cela implique l'application des règles en vigueur en cas d'absence non justifiée. Une demande d'aménagement de l'obligation d'assiduité en PS (ou temps de présence à l'école) est possible uniquement à l'initiative des responsables légaux de l'enfant sur une partie de l'année uniquement.

## **3) Absentéisme :**

L'assiduité scolaire constitue une obligation légale pour tout élève inscrit dans une école.

À partir de quatre demi-journées d'absences non justifiées dans le mois, un signalement est effectué auprès de l'Inspection de l'Education Nationale. Les familles devant s'absenter pour raisons personnelles plus de quatre demi-journées consécutives doivent faire une demande auprès de l'Inspection de l'Education Nationale un mois auparavant. Le formulaire correspondant à cette démarche est à demander à l'école.

## **4) RASED**

Les écoles sont rattachées au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) d'Arpajon-sur-Cère :

- Madame Catherine Leymarie - maîtresse E spécialisée dans l'aide pédagogique,
- Madame Caulus Sylvie - psychologue scolaire,
- Madame Blanchet Lydie - maîtresse spécialisée chargée de l'aide relationnelle.

Elles interviennent auprès des élèves des écoles sur la demande des enseignants et/ou des parents.

Une plaquette de présentation du RASED est consultable sur demande.

Monsieur Girard Franck intervient sur l'école de Saint-Mamet sur un poste d'Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap. Il assiste quatre enfants. Il peut également intervenir dans les classes pour encadrer un groupe d'élèves sous la responsabilité de l'enseignant. Valérie Trémet intervient à Omps auprès de deux enfants.

## **IV. Présentation des projets du RET (réseau écoles de territoire) pour l'année scolaire 2022/2023 dans le cadre du RET, prévisionnel des sorties et activités liées aux différents projets pédagogiques**

Une rencontre entre les élèves des deux écoles est prévue afin de favoriser les échanges : il s'agira de réaliser des activités ensemble le dernier mercredi de chaque période. Les élèves des deux écoles seront partagés sur les deux sites en fonction de leur tranche d'âge par un système de roulement (sauf les CM2 pour lesquels la liaison avec le Collège sera privilégiée).

Des activités sportives, des défis scientifiques, des jeux de société coopératifs (...) seront proposés.

Ces projets sont soumis à la condition du transport des enfants entre les deux écoles. Messieurs les Maires examinent les devis et souhaitent avoir un tableau récapitulatif le nombre d'enfants concernés ainsi que les dates précises.

Projets communs au RET Omps/Saint-Mamet-La Salvetat :

- Madame Blanc, professeure d'occitan intervient pour les élèves des deux écoles en période 5.
- La Communauté de Communes Châtaigneraie Cantalienne propose deux spectacles (un destiné aux élèves de maternelle et un en direction des élèves d'élémentaire).
- Projet correspondance scolaire « Quoi de neuf ? » entre les deux classes de CE2 et les élèves de CM1 d'Omps : pour favoriser la liaison Omps-Saint-Mamet
- Utilisation de Beneylu pour les classes d'Omps et les classes du CP au CM2 de Saint-Mamet.

**V. Evaluation d'école et projet d'école**

Au cours de l'année 2021-2022, les deux écoles du RET ont été évaluées.

Bilan global et perspectives pour le RET pour les cinq prochaines années :

<b>LEVIERS</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>● <b>Une action pédagogique efficace :</b> <b>Les scores des élèves de CP et CE1 aux évaluations nationales de Français et Mathématiques sont tout à fait satisfaisants. Les principaux points de vigilance sont bien identifiés.</b> <b>La qualité de communication dans l'équipe enseignante et au sein de l'équipe éducative est bien installée et portée par les directrices.</b> <b>L'inclusion et l'attention aux élèves à besoins particuliers sont mises en place par les enseignantes en bonne complémentarité avec les membres du RASED.</b></li><li>● <b>Des équipes soudées, des relations avec les partenaires de l'Ecole apaisées et constructives</b> <b>L'équipe enseignante est dans une réelle dynamique porteuse de projets en lien étroit avec des partenaires.</b> <b>Le bien-être de l'élève est réellement interrogé au sein du RET.</b> <b>Le bien-être des personnels est constaté.</b> <b>Le climat scolaire est apaisé avec des relations de confiance avec les différents partenaires et acteurs : parents élus, APE, municipalités, personnel communal...</b> <b>La confiance manifestée envers l'équipe constitue un levier sur lequel s'appuyer.</b></li><li>● <b>Des locaux fonctionnels :</b> <b>Les locaux, bien qu'anciens à Omps, restent fonctionnels et adaptés aux usages.</b></li></ul>

## PERSPECTIVES – AXES D'EVOLUTION

- Faire du parcours de l'élève une priorité revendiquée et explicite, en mettant le focus sur le cycle 3, raison d'être du RET.
- Faire vivre le RET en valorisant les actions communes
  - Fédérer les deux écoles pour permettre aux élèves de découvrir l'altérité
  - Faire cycle au sens pédagogique
- Dynamiser, renforcer la liaison école/collège (Projet E3D en visant l'obtention d'une labellisation E3D, travail autour des thèmes des constellations, organisation de formation inter-degrés...)
- Donner plus de sens au conseil d'école commun en donnant un sens explicite aux actions communes menées

Ces conclusions nous permettront de rédiger le futur projet d'école.

Remarque de M. Février : dans le cadre de cette Démarche de Développement Durable (E3D), les économies d'énergie seront à envisager. Cependant les mesures préconisées contre la propagation du COVID (aérations, utilisation de produits chimiques désinfectants) semblent en contradiction avec une telle démarche.

## Deuxième partie : conseil d'école pour l'école de Saint-Mamet-La Salvetat

### I. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur du Groupe Scolaire a été élaboré par l'équipe enseignante. Y ont été adjointes les modifications suivantes :

- “Concernant les absences pour le motif de départ en vacances pendant la période scolaire, les familles devront demander l'autorisation écrite à l'Inspection de l'Éducation Nationale *un mois auparavant via un formulaire retiré à l'école.*

Les familles se doivent d'informer l'école des changements intervenant dans la vie quotidienne de l'enfant (adresse, téléphone, *personnes habilitées à venir chercher l'enfant...*).”

- Une nouvelle organisation concernant l'entrée et sortie des élèves de maternelle a été mise en place :

“-entre 8h20 et 8h30 : les enfants de maternelle sont accompagnés par les parents jusqu'à *la porte principale de l'école.*

-à 11h30 : pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine et le mercredi, les enfants sont récupérés à *la porte principale de l'école.*

-entre 13h20 et 13h30 : tous les enfants sont accueillis à la porte principale de l'école par un enseignant.

-à 15h30 ou 16h : les enfants sont récupérés à la porte principale de l'école. »

Soumis au vote du Conseil d'École, le règlement est validé à l'unanimité.

Après modification, il sera agrafé dans les cahiers de liaison des élèves puis transmis à chaque famille pour signature.

## **II. Dispositif des Activités Pédagogiques Complémentaires**

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) débutent :

- avec les élèves du CP au CM2 courant septembre/octobre 2022
- avec les élèves de M.S. et G.S. à partir de janvier 2022

Les APC sont dispensées le lundi ou le mardi après la classe et s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire.

Les enseignants disposent de 36 heures allouées pour ces APC. En groupes restreints, il peut s'agir d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'un accompagnement du travail personnel des élèves, d'une activité prévue dans le projet d'école, ou des sorties avec dépassement d'horaires (ex : sortie au théâtre...).

Pour les parents qui rencontreraient des problèmes d'organisation les contraignant à refuser ces activités, Madame Malgouzou leur suggère de prendre contact avec l'enseignant de leur(s) enfant(s) afin de trouver ensemble une solution.

## **III. Projets école Saint-Mamet**

### **1) Projets communs aux classes de Saint-Mamet-La Salvetat**

Afin de réduire les coûts de transport, nous avons encore choisi cette année de répartir au maximum les sorties par cycles.

- Sorties régulières à la médiathèque de Saint-Mamet pour toutes les classes.
- Dans le cadre de la semaine du goût, Christophe Lescure (cuisinier de collectivité) nous a proposé des activités culinaires pour toutes les classes. L'équipe enseignante a fait le choix d'un thème commun : le petit déjeuner. A l'issue de ces activités Christophe Lescure et l'équipe enseignante souhaiteraient proposer un petit déjeuner à tous les élèves dans le restaurant scolaire. Serait-il possible que la Mairie finance ce petit déjeuner ? Monsieur le Maire trouve l'idée excellente mais déplore que le surcoût soit systématiquement demandé à la mairie. Il précise que les tarifs des repas n'ont pas augmenté depuis 2017.

Les représentants de parents d'élèves proposent que les familles apportent leur contribution (participation financière ou collecte de denrées) et que la Mairie prenne à sa charge le surcoût salarial de Monsieur Lescure. Cet atelier petit déjeuner s'inscrit dans les activités inhérentes au projet ATOLE (voir ci-dessous).

De plus, il est prévu de confectionner des confitures par les classes de CM1 et CM2 avec le cuisinier Christophe Lescure au profit de la bourse aux jouets du 4/12/2022.

Au nom de l'équipe enseignante, la directrice remercie Christophe Lescure et Marie-Christine Picarrougne pour leur disponibilité et la qualité de leurs interventions.

- Intervention le vendredi 25 novembre, dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, d'Emilie Lherm qui s'occupe de la prévention et gestion de proximité des biodéchets à la Communauté de

Communes pour les élèves de GS CP CE1 CE2 CM1 et CM2 (intervention pour les élèves de TPS/PS et MS en fin d'année scolaire). Cette journée s'inscrit dans un projet en collaboration avec les TAP.

- Avant les congés de fin d'année : l'APE offrira au pied du sapin, des cadeaux destinés à chaque classe et des friandises pour tous les élèves le matin du vendredi 16 décembre 2022.
- Projet ATOLE : programme de découverte et d'apprentissage de l'attention en milieu scolaire, pour apprendre l'ATtention à l'écOLE" pour les classes de la TPS/PS au CE1 inclus
- Projet sur les percussions corporelles de la TPS/PS au CE1 inclus. Il s'agit d'utiliser son corps à la fois pour créer des sonorités et en lien avec les mathématiques pour intégrer la comptine numérique.
- Poursuite du projet autour des émotions et du bien-être à l'école
- Fête de l'école le vendredi 30 juin 2023.

## 2) Présentation par les enseignants des différents projets et sorties

En lien avec les programmes nationaux, toutes les sorties scolaires sont organisées dans le cadre du projet d'école et/ou des projets de classe. Elles sont organisées dans le strict respect des conditions sanitaires du moment.

### T.P.S. / P.S. et M.S.

- Projet poterie avec l'intervention de Céline Moissinac pour les élèves de MS.
- Projet poney après les vacances de printemps (3 séances)
- Projet jardin
- Sortie de fin d'année au jardin conté de La Ségalassière

### G.S.

Activité piscine : 7 séances dispensées au Centre Aquatique d'Aurillac du 8 novembre au 2 décembre 2022, les mardis et vendredis avec les CP/CE1

L'équipe enseignante tient à remercier les accompagnateurs qui ont passé l'agrément ou l'ont renouvelé. Pour rappel, faute d'un personnel agréé, les séances de piscine seraient annulées.

- Projet Narramus (plusieurs fois dans l'année). Il a pour objectif d'apprendre à comprendre et à raconter une histoire en entier à la maison (sans le support du livre).
- Dans le cadre des JMF (« Jeunesses Musicales de France ») : les classes de GS et CP assisteront au spectacle « Petits contes orientaux » au théâtre d'Aurillac au mois d'avril.
- Sortie de fin d'année au jardin conté de La Ségalassière.
- Liaison GS/CP : échanges de service (le lundi : Mme Noygues travaille les rythmes corporels et la musique avec les élèves de GS, Mme Paramelle prend en charge les arts visuels avec les CP).

### C.P.

- Participation à la semaine culturelle autour de la cabrette, à Ytrac le 22/09/2022 (CP et CE1)
- Projet « zone humide » (CP/CM1) : découverte de l'intérêt des haies et travail autour de la haie pédagogique mise en terre en mars 2020 (pendant le confinement). Séances avec l'intervention de Monsieur Jérôme Belaubre du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) :
  - découverte de la zone humide en septembre (période 1)
  - détermination à partir des feuilles (octobre période 1),
  - détermination des bourgeons (période 4),
  - étude des insectes (période 5).
- Sortie à Micropolis (Cité des insectes) (CP et CM1) le 14/10/2022
- Décloisonnement en ateliers avec l'enseignante de TPS/PS le mardi après-midi

### C.E.1

- Elevage d'insectes. Vivarium collectif.
- Sortie avec le CPIE jeudi 1er décembre "La biodiversité" (fabrication de nichoirs et de mangeoires) et le 30 mai 2023 « Fleurs des champs ».

- Environnement numérique de Travail (ENT) : projet Beneylu (médiathèque et calendrier).
- Sortie Le jardin conté à La Ségalassière en fin d'année.
- Dans le cadre des JMF (« Jeunesses Musicales de France ») : les classes de CE1 et CE2 ont assisté au spectacle « Jelly Jazz » au théâtre d'Aurillac le 17 octobre.
- Décloisonnements prévus avec l'aide des enseignantes de TPS/PS et MS
- Echanges de services avec l'enseignante de CE2 (Mme Pigot Saint-André travaille le « temps qui passe » et l'environnement numérique avec les élèves de CE1, Mme Cellou prend en charge les sciences avec les CE2)

### C.E.2

- Environnement numérique de Travail (ENT) : projet Beneylu
- outil de liaison pour les parents : messagerie, accès aux devoirs, blog en cours d'année dans le cadre du « Quoi de neuf » avec Omps ...
- formation sur les temps d'atelier pour les élèves et sur les temps d'APC en période 3 et 4.
- Sortie à Aurillac au musée d'Art et d'archéologie sur le thème de l'Antiquité
- Sortie de fin d'année : Visite et animations au château de Calmont d'Olt (Aveyron) en période 5.

### C.M.1

- Projet zone humide (voir CP).
- Sortie le 14 octobre avec les CP à Micropolis.
- « Ecole et cinéma » : trois films d'auteur au cinéma d'Aurillac pour les CM1 et CM2 de Saint- Mamet-La Salvetat.
- Chorale avec les CM2

M. le Maire demande s'il faut tailler la haie ? Les enseignantes prendront conseil auprès des animateurs du CPIE.

### C.M.2

- Avec les CM1 et le collège :
  - organisation d'un cross CM et collège le jeudi 20/10 avec course chronométrée sur la distance.
  - cérémonie du 11 novembre pour les élèves volontaires (lectures de lettres de poilus).

M. le Maire apprécie la participation des élèves à cette cérémonie.

- Correspondance scolaire avec des élèves de La Réunion.
- Utilisation de l'outil informatique :
  - préparation d'exposés pendant l'année,
  - initiation au site Beneylu : cahier de texte, blog (production d'écrits), messagerie : en APC.
- Initiation aux gestes de premiers secours à partir de mises en situation.
- Interventions rugby avec le club de St-Mamet
- sorties piscine en fin d'année à la piscine de Saint-Mamet. La priorité de l'Education Nationale est de découvrir le milieu aquatique sur les classes de GS CP et CE1. Les élèves de CM2 bénéficieront en fin d'année de séances pédagogiques de natation à la piscine de Saint Mamet.
- Sortie de fin d'année accrobranches à Rénac.

L'équipe enseignante remercie l'APE pour son investissement dans le financement des sorties scolaires. Certaines activités se concrétisent grâce aux bénéfices récoltés lors des manifestations ou des actions menées par l'Association comme :

- le concert de musique traditionnelle auvergnate offert par « Les cabrettes et accordéons des burons de Pailherols à Ytrac » au profit de l'APE de l'école de Saint-Mamet. Ce concert se déroulera le vendredi 21 octobre 2022 ;
- la vente de photos de classe et de photos individuelles ;
- la bourse aux jouets prévue le 4 décembre 2022 ;
- la vente de sapins et de bulbes de fleurs avant les congés de fin d'année ;
- l'organisation d'une tombola ;



- le vide-dressing dimanche 2 avril 2023 ;
- la fête de l'école le vendredi 30 juin 2023.

### 3) **Projet «Charte de la communication, vers une cohérence éducative »**

Cohérence des règlements : Cette année, toujours dans le cadre de cette charte de la communication, il va s'agir de poursuivre le **travail autour de la cohérence des règlements scolaire/périscolaire**, activité qui a été amorcée avec les enfants l'année précédente par la rédaction de règles de vie communes sur tous les temps de l'enfant.

Aménagement de la cour : Serait-il possible de tracer de façon permanente la piste cyclable tracée à la craie dans la cour de maternelle ? *Réponse positive de la mairie.*

Serait-il possible d'acheter deux bancs en bois (bancs de l'amitié) : un pour la cour de maternelle et un pour la cour élémentaire ? *Réponse positive de la mairie.* Ils seront décorés sur le temps des TAP.

Serait-il possible de fixer sur le grillage des tableaux craies en forme de fleurs ? *Réponse positive de la mairie.*

Pour précision, le travail autour de l'aménagement de la cour élémentaire est en cours de réflexion. Les enseignants doivent participer prochainement à une animation pédagogique sur ce thème.

Cette année encore, la Municipalité a offert un dictionnaire à tous les élèves de C.E.2.

L'équipe enseignante remercie monsieur le Maire qui lors de la remise de cet ouvrage présente sa « fonction de maire » aux élèves.

Cette intervention est toujours très appréciée par les enfants.

Monsieur le Maire partage ce sentiment. Il informe que cette année les élections pour le Conseil Municipal des Jeunes auront lieu pour les CE2, CM1 et CM2. De nombreux élèves sont, a priori, intéressés.

Mme Pluyaud (IEN) ajoute que le projet « Parlement des Enfants » (CM2) est un outil très intéressant pour leur apprendre la vie politique.

### IV. **Travaux, budget et sécurité**

#### Travaux :

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour la réalisation des diverses demandes de l'école qui ont été prises en compte comme :

- la révision des engins roulants en maternelle
- la réparation et la rénovation de quelques meubles en classe de moyenne section
- l'aide à la mise en place de chambres à air sur les pieds des tables en CP
- l'intervention, le jour de la rentrée, des employés communaux pour le réglage des tables à la hauteur adéquate pour chaque élève (CP et CE1)
- l'intervention toujours rapide et efficace des employés communaux lors d'un quelconque dysfonctionnement.

#### Budget :

Les commandes de rentrée ont été réglées par la mairie pour un montant de 3849.02 euros.

Une subvention publique a été versée par la Mairie sur le compte courant de l'école (compte OCCE : Office Central de la Coopération à l'École) pour un montant de 3991 euros.

L'équipe enseignante tient à remercier les parents qui ont fait don de vélos et de casques à l'école.

#### Sécurité / Hygiène :

● Y a-t-il une possibilité d'installer un bouton PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) à la cantine ? *M. Le Maire réfléchit à la faisabilité de cette demande.*

● exercice incendie du 21 septembre 2022 : l'exercice n'était pas annoncé. Tous les enseignants ont entendu l'alarme d'évacuation (la voix précédant l'alarme et indiquant qu'il s'agit d'une évacuation n'a pas été entendue par tous). Les élèves ont évacué les lieux dans le calme et rapidement (moins de 3 minutes).

- un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) départemental ou organisé par l'école s'effectuera au cours de l'année scolaire.
- Serait-il possible de sécuriser les angles des rebords des puits de lumière dans la cour de maternelle ?  
*Réponse favorable de la Mairie.*

#### Mot de Monsieur le Maire :

M. Le Maire espère obtenir un financement pour la réalisation d'un City Park situé sur l'espace naturel au-dessus de la zone des jardins partagés. Ce dernier serait à la disposition de l'école, du périscolaire et des familles.

Il précise que le projet des JMF existait lorsqu'il était écolier. Les activités qui y sont proposées lui ont permis de découvrir la musique et les arts de la scène.

M. Le Maire informe les membres du conseil de l'intervention de M. Prévitali (Syndicat mixte du Bassin de la Rance et du Célé) le samedi 22 octobre pour une visite de la zone humide. Pour information, une plante la « laitue d'eau » se développe de manière invasive dans la mare.

### **V. Questions / réponses**

En amont du conseil d'école, les parents d'élèves ont décidé de faire une synthèse de toutes les questions qui ont été transmises à l'école. Pour autant, ces dernières ont circulé auprès de tous les membres durant le conseil d'école. L'énoncé des questions retenu par le groupe des parents d'élèves est le suivant :

- **Est-il autorisé pour les enfants de rester en classe pendant les temps de récréation ? Comment se passe alors la surveillance ?**

M. Mouradoff répond que la classe étant vitrée, ses élèves (de CM2) peuvent rester à l'intérieur. L'enseignant se place de façon à surveiller tous les élèves (ceux à l'intérieur et les autres à l'extérieur). Rester en classe répond aux souhaits de certains élèves qui préfèrent se ressourcer plus tranquillement en dessinant par exemple. Un représentant de parents d'élèves informe qu'il y a eu un souci d'échange ou d'emprunt de matériel scolaire appartenant aux enfants. M. Mouradoff explique que ces faits lui ont été rapportés. Les élèves concernés ne sont plus autorisés à rester en classe, la confiance mutuelle étant rompue.

- **Lorsque les enfants se rendent aux toilettes et qu'il n'y a pas d'adulte pour les surveiller, serait-il possible qu'ils s'y rendent entre filles ou entre garçons ou seuls afin d'assurer leur sécurité ?**

Il est difficile d'empêcher un enfant d'aller aux toilettes ; la non mixité des groupes n'est pas une garantie pour braver les interdits.

Des temps sont dédiés aux passages aux toilettes néanmoins en cas d'urgence les enfants sont autorisés à y aller. Les toilettes de l'école sont bien entretenues par le personnel technique et aussi par les élèves qui s'y rendent en responsabilité après un travail pédagogique engagé par les enseignants sur le sujet de l'hygiène et du respect des lieux.

Autoriser les élèves à aller seuls aux toilettes n'est pas conseillé : dans d'autres écoles des problèmes graves sont survenus.

Une nouvelle modalité de surveillance dans le couloir peut être à l'étude en fonction des classes, des locaux et des possibilités. Il est possible d'envisager, par exemple, qu'un élève attende devant le bloc, pendant que le deuxième est dans les toilettes.

- **Le 10 novembre 2022, c'est la journée nationale de la lutte contre le harcèlement scolaire, est-ce qu'au niveau de l'école quelque chose est mis en place pour sensibiliser les enfants ?**

L'école est engagée dans le programme de lutte contre le harcèlement depuis la rentrée scolaire 2021, nous sommes donc en année 2 du programme pHARe 1 (programme de lutte contre le **h**arcèlement à l'école).

**Voici en quoi cela consiste :**

Le programme anti-harcèlement « pHARe » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Le harcèlement se déroule dans tous les lieux pendant et hors temps scolaire. Il est donc nécessaire de sensibiliser tous les adultes afin qu'ils soient en mesure d'agir dès les premières manifestations du harcèlement.

**Le protocole de prévention et de traitement contre le harcèlement et toutes les formes de violence sera présenté lors du deuxième conseil d'école, c'est une déclinaison de celui qui est développé au niveau départemental et académique**

Nous avons eu une formation spécifique l'an dernier à ce sujet

Dans le cadre des actions de prévention et de préoccupation collective, des ateliers/temps de sensibilisation à destination des parents d'élèves sont organisés au sein des établissements scolaires. C'est ce que nous allons mettre en place cette année.

Les écoles sont engagées dans des actions nationales fortes : **journée non au harcèlement** premier jeudi après les vacances d'automne, **Safer internet day** <https://www.saferinternet.fr/safer-internet-day/> mardi 7 février 2023, et **concours non au harcèlement**, la classe de CM1 a participé l'an dernier.

Les élèves du CP à la troisième bénéficient de 10h00 d'apprentissage dans le cadre des programmes afin de développer leurs compétences psychosociales, leur capacité à travailler collectivement, leur empathie et ainsi aborder toutes les facettes de la prévention du harcèlement par des biais ludiques et pédagogiques. Dans le cadre des programmes d'Enseignement Moral et Civique et d'histoire, en particulier, mais surtout à partir des albums de littérature jeunesse avec des activités de maîtrise de la langue et de débat philosophiques dès la maternelle.

- **Quelles mesures pédagogiques seront mises en place pour toutes les classes adaptées à l'âge sur le consentement ? sur le harcèlement ? sur la violence ?**

Cf. réponse sur pHARe

- **Pourquoi un manque de communication et de transparence ? Pour les parents de CP ? Pour les autres parents de l'école ? Qu'en est-il de la charte de la communication ? Qu'est-il prévu maintenant ?**

Comme cela est spécifié dans le règlement intérieur, dans toute situation de conflit, ou de problématique touchant à la sécurité des élèves, seules les personnes et/ou les familles des enfants concernés sont informées afin de trouver une solution ensemble. Si lors des actions mises en œuvre pour répondre à la situation, de nouveaux éléments sont mis à jour, les éventuelles nouvelles personnes impliquées sont contactées.

Il n'est pas nécessaire d'informer des enfants ou des adultes s'ils n'ont pas du tout été concernés ni alertés. Cela pourrait nuire à la résolution de la situation. Certains enfants pourraient être déstabilisés par des informations décalées de leur réalité et de leur quotidien.

Les informations données collectivement concernent toujours l'ensemble des élèves d'une classe, de plusieurs classes ou de l'école. Elles ont pour objectifs de répondre à des besoins collectifs.

Comme nous l'avons dit lors des réunions de rentrée, c'est une question de **confiance**.

Il semblerait que beaucoup d'informations au sujet de l'école et de la classe de CP aient circulé, nous vous assurons que les éléments dont nous avons connaissance ne pouvaient pas être diffusés par les personnels de l'école afin de préserver les élèves et leurs familles. La loi en école élémentaire impose aux enseignants le devoir de réserve, le secret professionnel, l'impartialité, la neutralité et le respect de la laïcité entre autres.

La présence des gendarmes devant l'école a pu inquiéter certaines familles. Nous le reconnaissons bien volontiers. Cependant, quelle que soit la démarche des gendarmes, nous ne pouvons en aucun cas donner des informations, même si parfois nous en avons, puisque cela pourrait avoir des conséquences sur la réalisation de leurs missions.

Enfin, la charte de la cohérence éducative, est effectivement une action prévue dans le cadre du projet Alliance ; afin de favoriser le climat scolaire, elle nous permettra de finaliser le projet en harmonisant les règlements intérieurs sur tous les temps de l'enfant.

Toutes les personnes qui ont sollicitées la directrice ont obtenu une réponse. Les élèves n'ont fait aucune remontée de la situation auprès de leurs enseignants.

De nombreux échanges ont ensuite eu lieu entre les membres du conseil d'école, ils nous ont amenés au relevé de conclusions suivant :

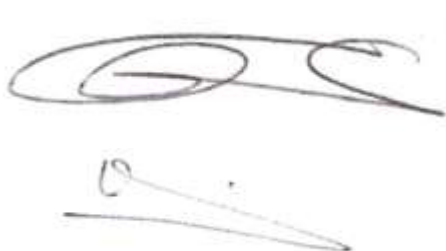
- les parents souhaitent que tous les parents soient informés si un évènement grave se produit à l'école : l'équipe enseignante se réserve le droit de décider du niveau d'information à donner afin de garantir la sécurité des élèves dans le respect des missions qui leur sont confiées et des tâches à accomplir dans le cadre imposé par leur statut
- si les familles ont besoin d'informations sur la situation de l'école (évènement inquiétant, fonctionnement...), elles peuvent soit s'adresser directement aux enseignants, soit interroger les parents d'élèves élus pour savoir s'ils en ont connaissance
- il est convenu que si les représentants des parents d'élèves ont connaissance de sentiments d'inquiétude chez les parents ou de besoin d'informations, ils contacteront la directrice afin d'évoquer l'éventuelle communication à faire, et le cas échéant, celle qui serait la plus judicieuse à donner aux familles
- les parents d'élèves élus souhaitent fluidifier et clarifier la communication entre les parents. Ils vont mettre en place une adresse mail pour permettre d'échanger directement entre eux
- la confiance mutuelle entre les différents acteurs de l'école (partenaires et tout personnel intervenant auprès des enfants) et le respect du rôle de chacun est un gage de qualité du climat scolaire et une garantie pour tous les élèves de pouvoir répondre à leurs besoins d'apprentissage et d'éducation.

Mme MALGOUZOU remercie tous les participants. La séance se termine à 21h00.

Mme MALGOUZOU



Mmes PARAMELLE/MONTIL



Mr TAQUET Frédéric



